



Règlement de la consultation

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture, l'installation et la mise en service de 48 horodateurs pour la Ville de Cayeux-sur-Mer.

1.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation et condition de participation

Ce marché fait l'objet d'un lot unique et sera attribué à un seul et unique prestataire (constitué en groupement ou non).

1.4 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et communautaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Horodateurs (38720000)	

2. Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché – délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est de 8 semaines à compter de la date de notification du marché.

2.2 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre conforme au dossier de consultation.

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics, une offre comportant des variantes.

Respect des spécifications techniques du CCP.

2.3 Délais et validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Modalités de financement et mode de règlement du marché

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : autofinancement sur budget communal. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Conditions d'exécution

Les candidats doivent respecter les dispositions du cahier des clauses particulières.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des Marchés Publics.

La visite du site est obligatoire. L'absence de remise d'un certificat de visite entraînera la non-conformité de l'offre remise. Par ailleurs, le candidat fournira un plan d'implantation des appareils.

Le candidat retenu sera chargé de la fourniture des appareils, de leur installation, de leur mise en service et de la formation relative au fonctionnement et à la maintenance du matériel aux agents affectés à la gestion du parc.

Les travaux de génie civil pour la pose des pieds seront réalisés en régie.

L'organisation et la sécurisation du chantier seront mises en place par le maître d'ouvrage.

3. Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation comprend :

- le règlement de consultation
- le Cahier des clauses particulières
- l'acte d'engagement

Ces documents peuvent être téléchargés à partir du portail marchés publics de la ville de Cayeux sur mer à l'adresse suivante : <http://www.cayeux-sur-mer.fr>

4. Remises des offres

Les offres devront parvenir obligatoirement au plus tard pour le vendredi 13 février 2015 à 12h00, délai de rigueur.

Elles doivent être adressées par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou par porteur contre récépissé. Les offres doivent être transmises sous pli cacheté, dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :

Mairie de Cayeux sur Mer
138 Rue du Maréchal Foch
80410 Cayeux sur Mer

Avec la mention :

« MAPA – FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'HORODATEURS –
NE PAS OUVRIR - »

5. Contenu de l'offre

Tous les éléments de l'offre doivent être rédigés en langue française.

L'offre comprendra :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1), datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat,
- La déclaration du candidat (formulaire DC2) datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat,
- Toutes pièces justifiant des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (attestations d'assurances, description des moyens humains et matériels, références détaillées, etc.),
- L'acte d'engagement, complété, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ou le mandataire du groupement si groupement est constitué,
- Devis descriptif et estimatif présentant un détail de calcul,
- Toutes les pièces de la consultation dûment paraphées et signées.

6. Négociation

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre et notamment le prix.

7. Critères d'analyse et de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- | | |
|---|-----|
| - qualités techniques et références du candidat | 30% |
| - prix | 40% |
| - délais et moyens | 30% |

8. Renseignements

Renseignements administratifs :

Marie-Line SAMINE

Directrice générale des services

Tel 03-22-26-04-07 fax 03-22-26-04-09

Courriel : m-l.samine@wayeux-sur-mer.fr

(Sauf urgence, merci de privilégier les contacts par mail)

Renseignements techniques :

Monsieur PLESSIER Mickael

Responsable des services techniques

Tel 06-07-70-34-52 fax 03-22-26-04-01

Courriel : m.plessier@cayeux-sur-mer.fr

9. Modification de détails dans le dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détails sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

10. Informations complémentaires

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 AMIENS Cedex 01